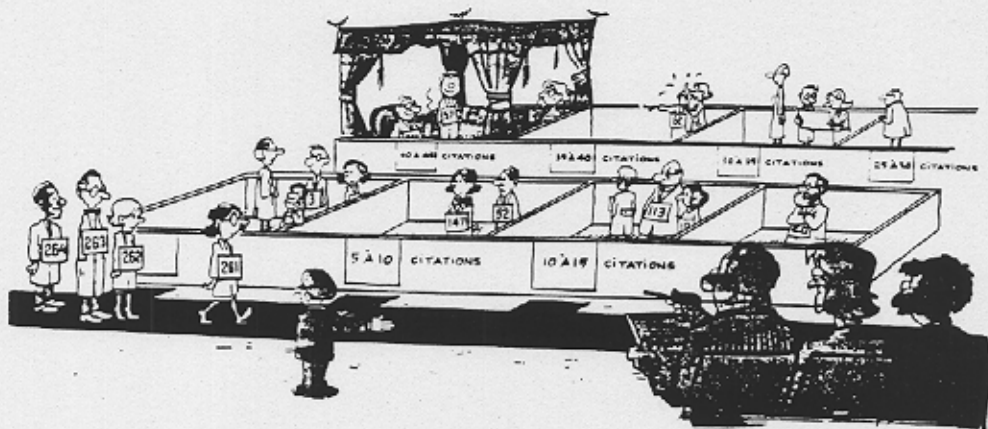


LE Citation Index

UN INDICE POUR QUI?

PAR YVES JOANETTE, MARC-ANDRÉ BÉDARD ET ANDRÉ ROCH LECOIRS



La direction du Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) faisait parvenir cet été à divers milieux de la recherche en santé au Québec une invitation à la réflexion sur la possibilité d'intégrer le calcul d'un indice d'impact dans le processus d'évaluation de la productivité scientifique des chercheurs québécois œuvrant dans les domaines de la santé. L'indice d'impact est un indice composite basé sur le nombre de citations d'un chercheur (*Citation Index*) pondéré par la valeur chiffrée des revues dans lesquelles ses publications sont contenues. Les autorités du FRSQ ont mis sur pied un comité ayant pour mandat de recevoir les opinions des chercheurs québécois à ce propos et de lui offrir un avis. Ce comité est présidé par le Dr Pavel Hamet du Centre de recherche de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Les signataires de la présente lettre, mandatés par leurs collègues-chercheurs du Centre de recherche du Centre hospitalier Côte-des-Neiges (CHCN), ont exprimé aux membres du Comité leur vive opposition quant à l'utilisation systématique d'un tel système pour les raisons suivantes.

1 Le recours au *Citation Index* dans le but d'automatiser les jugements que l'on porte sur les chercheurs et sur leur productivité est en soi controversé au point que certains organismes (le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie [CRSNG], par exemple) en interdisent l'usage. Comme tout un chacun peut le constater,

un article fréquemment cité peut l'être tout autant en raison de l'importance de sa contribution à la science que parce qu'il s'attache à un aspect purement méthodologique, ou encore, parce qu'il est un exemple de ce qu'il ne faut pas écrire. L'article publié en mai dernier dans la revue *Science* par Taubes (1993) résume à notre avis très bien les opinions du monde scientifique à ce sujet.

2 Toutefois, au-delà des limites mêmes du principe du nombre de références à un article comme indicateur des performances d'une chercheuse ou d'un chercheur, c'est le caractère fondamentalement inéquitable du classement des revues issues des différents domaines des sciences de la santé qui constitue la limite la plus flagrante de ce système. La pondération rattachée aux différentes revues confine à l'encensement aveugle des revues appartenant aux domaines les plus centraux de la recherche médicale fondamentale biologisante. Ainsi, s'il fallait en croire ce classement, la revue qui offre la pondération la plus avantageuse de toutes serait la revue *Cell*. Si cette revue sied parfaitement à quiconque œuvrant sur les folles nuits des mitochondries, elle ne convient aucunement pour la plupart des autres domaines des sciences de la santé. Imaginez le chercheur neuropsychologue qui, dans une course effrénée pour augmenter son indice d'impact, y soumet les résultats d'un travail sur l'atteinte sélective de la boucle phonologique de la mémoire de travail dans la maladie